

Compagnie 3.000-
6.144.7108

DEDAPPER JOHAN



TOUS TRAVAUX DE MENUISERIE
DECORATION INTERIEURE
BINNEN DECORATIE
ALGEMEEN SCHRIJNWERK

Av. d'Itterbeek (laan) 175
1070 Bruxelles Brussel
TVA/BTW: BE 551794792
KBC: 421-1100081-87
Tél: 0475/53 49 52
Fax: 02/460 05 67
Nr: Enregs;regis.042000

Hme
Av. de
1342 Limelette 9

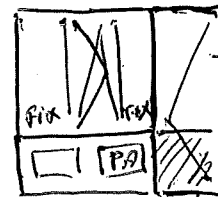
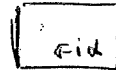
08-09-2008

offre de prix. (confirmation). chantier Rue du Noyer 287
1000 BXL

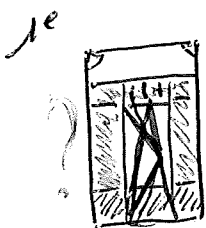
Dépose + pose de châssis pvc blanc structuré ou lisse
profilé PROFEL à triple joints + double vitrage 4/15/4 K=1.1.
+ fin int et ext.

2^e façade avant structuré

façade arrière
lisse



porte



porte fenetre



porte
3 points
cintrant Victoria bras
brosse.

+ pose corniche pvc blanc
± 6 m.



garantie 10 ans
acompte 40%
2^e acompte 30% debut
solde 30% fin

prix 18490,00 €
+ TVA: 1109,00 €
Total = 19599,00 €

[Signature]

DE DAPPER JOHAN



TOUS TRAVAUX DE MENUISERIE
DECORATION INTERIEURE
BINNNEN DECORATIE
ALGEMEEN SCHRIJVENWERK

Av. d'Uterbeek (laan) 175
1070 Bruxelles Brussel
TVA/BTW: BE 551794792
KBC: 421-1100081-87
Tél: 0475/53 49 52
Fax: 02/460 05 67
Nr: Enregis; regis.042000

Hme

AV. e

1342 Limelette

2009.

Facture n. 1

chantier: Rue du Noyer, 287
1000 BXL

Façade arrière

Dépose + pose de châssis en pvc blanc profilé
PROFEL à triple joints d'étanchéité + double vitrage
4/15/4 super isolant $K=1.1$ $8m^2$

+ finition int. plâtr. et lattes pvc.
+ finition ext. cimentage + silicone.

prix 1000,00 €
+ TVA 6% = + 420,00 €

Total = 1420,00 €

- acompte - 4000,00 €

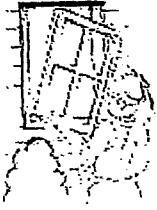
reste à payer = 3420,00 €

maison plus de 5 ans. = TVA 6%

le client. signature. à renvoyer sup.
copie!

pour acquit.

DE DAPPER JOHAN



TOUS TRAVAUX DE MENUISERIE
DECORATION INTERIEURE
EINNEN DECORATIE
ALGEMEEN SCHRIJNWERK

Av. d'Uterbeek (laan) 175
1070 Bruxelles Brussel
TV A/BTW: BE 551794792
KBC: 421-1100081-87
Tél: 0475/53 49 52
Fax: 02/460 05 67
Nr: Enregis.regis.042000

Mme

Av. de

1342

20-11-2008.

Facture nr 31.

chantier = Rue des Hoyer, 287
1000 BXL

Façade avant,

Dépose + pose de châssis en pvc blanc structuré
profilé PROFEL à triple joints d'étanchéité +
double vitrage 4/15/4 super isolant $K=1.1$ + $15m^2$
+ finition en plâtr. et lattes pvc
+ finition ext. cimentage + silicone

prix 8190,00 €

+ 6% TVA = + 491,40 €

Total = 8681,40 €

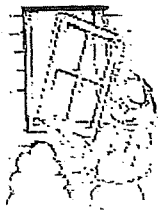
- acompte = - 4000,00 €

Reste à payer = 4681,40 €

maison plus de 5 ans. = TVA 6%
signature client

pour acquit.

DEDAPPER JOHAN



TOUS TRAVAUX DE MENUISERIE
DECORATION INTERIEURE
BINNNEN DECORATIE
ALGEMEEN SCHRINWERK

Av. d'Uterbeek (aan) 175
1070 Bruxelles Brussel
TVA/BTW: BE 551794792
KBC: 421-1100081-87
Tél: 0475/53 49 52
Fax: 02/460 05 67
Nr: Enregis;regis.042000

Hme
Av. de
1342

20.11.2008

chantier: Rue du Noyer, 287
1000 BXL

Facture nr 31

Dépose + pose de châssis en pvc blanc + structuré
profilé PROFEL a triple joints d'étanchéité + double vitrage
4/15/4 super isolant K=1.1. 22,7 m²
+ finition int plâtr et lattes pvc.
+ finition ext cimentage + silicone.

prima 15190,00 €

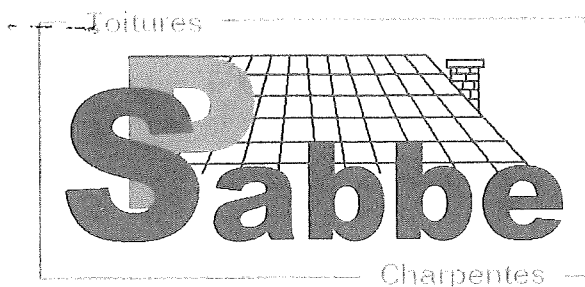
+ 6% BTW = 911,40 €

Total = 16101,40 €

- acompte = - 8000,00 €

Reste à payer = 8101,40 €

maison plus de 5 ans. = TVA 6%



Sabbe Sprl

Chaussée de Jodoigne, 112

1390 Grez Doiceau

Email : sabbepatrick@gmail.com

Tel : 010/41.25.11 - Fax : 010/43.90.92

TVA : 449.423.665

Madame et Monsieur

Grez Doiceau, le 1/09/2011

Madame,

C/Réparation toiture à votre habitation à Bruxelles.

Nous vous prions de trouver ci-après notre meilleur prix relatif aux travaux repris sous rubrique.

Le travail comprend :

Etanchéité cheminées :

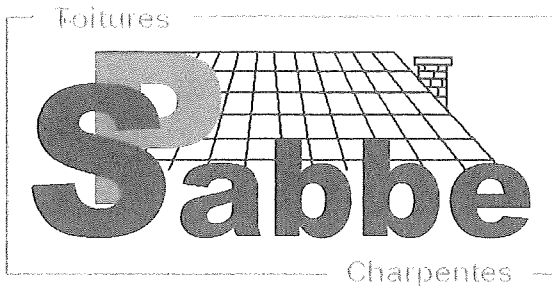
- pose d'un vernis d'adhérence sur les 2 cheminées.
- fourniture et pose d'un nouveau bitume soudé à la flamme sur les cheminées.

Forfait pour l'ensemble des travaux : 960 euros hors TVA

Etanchéité du châssis sur la plate forme :

- démontage du cimentage et du roofing à la base du châssis.
- réalisation d'une nouvelle pente correcte pour l'évacuation des eaux pluviales.
- fourniture et pose d'une membrane bitumeuse à la basse du châssis.

Forfait pour l'ensemble des travaux : 480 euros hors TVA



Solins plate forme :

-remise en état des solins de la plate forme supérieure et réfection des joints d'étanchéité.

Forfait pour l'ensemble des travaux : 155 euros hors TVA

Bac de corniche en façade avant :

- Echafaudages nécessaires pour la réalisation des travaux.
- Dépose des tuiles en pied de versant.
- Démontage avec évacuation du chéneau en zinc recouvert de roofing dans le bac de corniche.
- Fourniture et pose d'un nouveau chéneau en zinc épaisseur 8/10mm
- Repose du pied de versant.

Forfait pour l'ensemble des travaux : 2.750 euros hors TVA

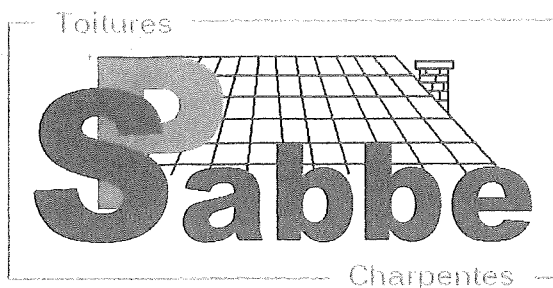
L'eau et l'électricité sont à charges du client.

Si notre offre vous intéresse, nous vous saurions gré de bien vouloir nous renvoyer le double ci-joint dûment signé pour accord.

Suivant nos conditions de ventes, un acompte de 25 % est à verser à la signature de la commande.

Nous vous en souhaitons bonne réception et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

SABBE.P, gérant



Sabbe Sprl

Chaussée de Jodoigne, 112

1390 Grez Doiceau

Email : sabbepatrick@gmail.com

Tel : 010/41.25.11 - Fax : 010/43.90.92

TVA : 449.423.665

Madame

Grez Doiceau, le 16 novembre 2011

Facture n° 104/2011

C/réparation de toiture à votre habitation rue du noyer à Bruxelles.

Travaux réalisés :

- Renouvellement du chéneau en zinc dans la corniche en façade avant.
- habillage des deux cheminées par une membrane asphaltique.
- réparation au niveau de la plate forme inférieure et le châssis de cuisine.
- vérification des solins de la plate forme supérieure.

Forfait pour l'ensemble des travaux : 3.250 euros

TVA de 6% : 195 euros

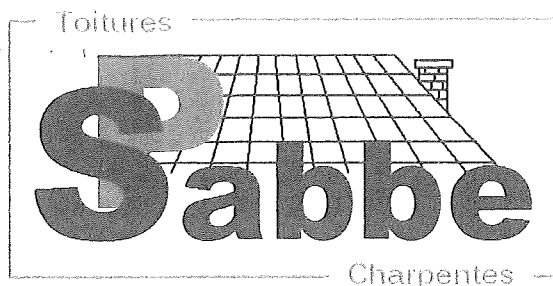
TOTAL A PAYER : 3.445 euros

Payé le 22/11/2011

Paiement : au comptant

Payable par versement bancaire au compte n° 001-2727186-10 ouvert au nom de
SABBE SPRL.

SABBE.P, gérant



CONDITIONS GENERALES

Sauf stipulation spéciales et expresses constatées par écrit, nos marchés sont conclus aux clauses et conditions ci-après :

1. OFFRES

Sauf stipulations contraires, nos offres ne sont valables que pendant un mois à partir de la date d'envoi.

2. COMMANDES

L'acheteur s'engage à partir de la signature du bon de commande.

Des modifications apportées au bon de commande doivent toujours nous être communiquées par écrit et ne sont valables qu'après notre confirmation écrite.

L'annulation d'une commande non encore à exécuter entraîne un dédommagement au profit de notre firme à concurrence de 25% du montant hors TVA du bon de commande.

Il est exclu d'annuler une commande déjà mise en œuvre, ce qui implique qu'en cas de refus pour n'importe quel motif, le paiement de la totalité du montant du bon de commande sera exigé.

3. PRIX

Les prix mentionnés dans l'offre sont révisables en fonction des modifications des salaires, des charges sociales, des prix des matériaux et les prix révisés seront calculés suivant la formule des travaux publics, avec les paramètres 40.40.20.

4. AGREATION

a) Fournitures

L'agrément des marchandises soumises à réception sera effectuée définitivement au départ de nos ateliers. Aucune réclamation ne sera admise par la suite.

b) Travaux

L'agrément des travaux sera effectuée dès leur achèvement. Aucune réclamation ne sera prise en considération huit jours après leur finition.

5. DELAI

Des circonstances dues à des cas fortuits ou de force majeure survenus dans nos ateliers ou dans ceux de nos fournisseurs ou des sources d'importation nous confèrent le droit de prolonger le délai de livraisons en conséquence, sans donner lieu à un droit d'indemnité ou au refus des marchandises.

Toute modification apportée par le client à une commande en cours entraîne prolongation du délai de livraisons.

6. PAIEMENT

Toutes les taxes sont à charge du client.

Sauf conventions contraires expresses, le plan de paiement est le suivant : 25% à la commande, les 75% restants seront facturés suivant l'état d'avancement des travaux. Nos factures sont payables au comptant dans nos bureaux. En cas de non paiement d'une facture à son échéance, le montant dû portera d'office intérêts sans nécessité de mise en demeure au taux de 1% par mois.

Il sera en outre appliqué à charge du client de plein droit et sans mise en demeure préalable, une clause pénale de 15% du solde impayé.

Tous frais inhérents au recouvrement des sommes impayées seront à charge du client.

7. LITIGES

Toutes contestations, même en référé, seront tranchées par les Tribunaux de Nivelles, qui seront seuls compétents.

Ab RENOVE sprl

RUE D'Alvau, 47 - Mont-Saint-Guibert
Tel 010.60.19.09 - TVA BE 0885.925.744 - ING-IBAN
BE54 363.0076299.97 - Enregistrement 03 16 1 0

Madame

Facture 07-19092 du 03/07/2019

Doit pour les travaux de remplacement chaudière.

Démontage et évacuation de votre chaudière et boiler.
Vidange et rinçage du circuit de chauffage purge comprise.

Placement d'une chaudière gaz murale Condens de marque Vaillant
Ecotec + VC 356 De 35 Kw classe énergétique A.

Placement d'une vase d'expansion sanitaire avec clapet anti-retour
et soupape de sécurité.

Placement d'un boiler Unistor VIH R 120 litres 6HA
Classe énergétique A.

Placement d'un circulateur de boucle avec sonde de température.

Placement d'une régulation Multimatic VRC 700F à sonde extérieure.

Tubage de la cheminée pour les condensats avec terminaison en
toiture.

Placement d'un séparateur de boues afin de protéger l'installation
avec inhibiteur Fermox F1.

Placement d'une pompe à condensats : geste commercial.

Dans votre maison rue du Noyer 287, 1000 Bruxelles 1

La somme de	6958.68€
TVA 6%	417.52€

Total Tva comprise	7376.20€ TVAC

Nous vous remercions de votre demande et vous prions de trouver ci-dessous notre meilleure offre.

Offre n° : O1610592

Date: 09/11/2016

Isolation par l'extérieur d'une façade arrière.		montant en €
1)	Préparation de chantier comprenant la pose et la dépose des échafaudages, toutes les protections nécessaires, le nettoyage du chantier et l'évacuation des déchets.	1 380,00
2)	Décapage ponctuel et recimentage localisé (surtout les contours de fenêtre et les linteaux).	450,00
3)	Fourniture et pose d'un système d'isolation par l'extérieur comprenant des panneaux en polystyrène expansé graphité de 12cm d'épaisseur, une sous-couche avec un entoilage complet du support, toutes les cornières d'angle et profils d'arrêt, un primer et la couche de finition en enduit à base de résine de silicone, teinte au choix.	7 505,00
4)	Supplément pour le chevillage mécanique de l'isolant.	453,00
5)	Fourniture et pose d'une nouvelle descente d'eau en zinc en partie haute de la façade, écartement et adaptation des autres descentes d'eau.	285,00
6)	Fourniture et pose de nouveaux seuils de fenêtre en aluminium prélaqué blanc.	560,00
7)	Fourniture et pose de profils en zinc sous la rive de la toiture platte de l'annexe.	185,00
8)	Grattage, léger ponçage et remise en peinture de la corniche.	220,00
Remarque : Merci de prévoir de couper la plante grimpante dans le bas de la façade.		
Total hors tva		11 038,00 €
TVA 6%		662,28 €
Total Offre		11 700,28 €

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et espérant que notre entreprise sera honorée de votre commande à laquelle nous apporterions tous nos soins, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Notre offre est valable 1 mois.

Pour l'acceptation de cette offre, veuillez nous renvoyer ce document signé pour accord et nous verser un acompte de 15%.

En passant commande, vous acceptez les conditions générales de ventes reprises au verso.

Pierre Renaux

une vidéo de démonstrationdes photosdes explications :  - www.sematec.be

TVA BE 0426.959.950

compte bancaire : ING BE59 310 0688155-26

Pour accord
Bonnarens 27.11.2016
BONNARENS



bruxelles
environnement
leefmilieu
brussel
brussels

A l'attention de

Bruxelles, le 30 octobre 2017

Division Energie

Département : Primes Energie

E-mail : info@environnement.brussels

Tel : 02/775.75.75

N/Réf. : ENERGIE/JSO/JDC/IWA/SAB/ 17/401348

Concerne : Votre demande de prime B2 Isolation des murs : décision favorable*

N° de dossier : 17/401348

Adresse des travaux : Rue du Noyer 287
1000 BRUXELLES

Madame,

La Région de Bruxelles-Capitale et Bruxelles Environnement vous remercient pour l'intérêt que vous avez porté au régime bruxellois des Primes Energie. De ce fait, vous participez activement à l'amélioration de notre environnement, de la qualité de notre air de même que la lutte contre le réchauffement climatique.

Nous sommes heureux d'être associés à cet effort et avons le plaisir de vous annoncer que votre demande de prime mentionnée en rubrique a été acceptée.

Le montant de **2.925,00 €** a en conséquent été versé sur le compte BE41210015321810.

Nous restons à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Barbara DEWULF
Directrice générale adjointe

Frédéric FONTAINE
Directeur général

* Selon l'article 10 §1er de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capital du 09/02/2012 relatif à l'octroi d'aides financières en matière d'énergie, en cas de contestation de la décision, vous avez la possibilité d'introduire une plainte écrite auprès de Bruxelles Environnement, département primes énergie, Avenue du Port 86C/3000 à 1000 Bruxelles.

Sous peine d'irrecevabilité, votre plainte doit être introduite au plus tard 30 jours après l'envoi de la décision de Bruxelles Environnement. Et ce, de préférence, au moyen du formulaire ad hoc disponible sur notre site internet.